

Le réflexe ACE-JA

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite ».

Henry Ford

APPRENDRE À PRATIQUER ENSEMBLE LE DROIT DES AFFAIRES

« Pratiquez le droit des affaires »¹, principe de l'IDA (Institut de Droit des Affaires) de l'Université de Paris II Panthéon Assas avec lequel nous venons de conclure un partenariat², pourrait être complété par l'ACE-JA et devenir « pratiquer ensemble le droit des affaires » ou plus exactement « apprendre à pratiquer ensemble le droit des affaires ». Qui n'a rêvé de solitude, plus particulièrement à certains moments cauchemardesques ou l'autre devient source d'exaspération? Mais fuyons-la puisque nous savons que l'exercice solitaire est révolu et qu'il faut apprendre à pratiquer ensemble, à se regrouper, à prendre goût au travail en équipe. Quel bonheur lorsque le travail avec les autres fonctionne bien ! et quel châtement devient alors la solitude!

Le regroupement puis le travail en équipe, quelle que soit la place qu'y occupe chacun, n'est cependant ni inné, ni nécessairement naturel. C'est que précisément il y a les autres. Quel enfer !

C'est pourquoi l'ACE-JA poursuit ses partenariats universitaires, intègre les jeunes, futurs avocats et juristes d'entreprise et développe notamment avec eux cet apprentissage nécessaire et riche du travail en équipe, lequel passe par la connaissance de soi et celle des autres, à travers des ateliers² conçus avec VBConsult, comme aussi des activités sportives³ en équipe... et bientôt un « week-end paintball et stratégie de cabinet » avec « debriefing » le lendemain,

1. 3 - Finalisation du partenariat ACE-JA et IDA de Paris II (Institut de droit des affaires) : Un engagement, des projets, le succès.
2. 2 - Nouveau à l'ACE-JA - Les ateliers « Développement du portefeuille-client », En projet des ateliers sur le travail en équipe.
3. 1 - L'ACE-JA monte sur les planches... de ski, compte-rendu de la participation au SKILEX, prochain rendez-vous sportif : la juriscup à Marseille en septembre, l'équipe se prépare.

assorti d'un point sur les nouvelles technologies que notre confrère Nicolas HERZOG, ACE-JA Paris, a accepté d'organiser*.

Nous apprenons par ailleurs à gérer l'absence d'homologation par le CNB des formations au management, au motif qu'elles sont insuffisamment juridiques, afin de poursuivre néanmoins notre chemin avec la sérénité et la conviction qu'ensemble nous réussissons !

Bénédicte BURY,
Président ACE-JA



1 - L'ACE-JA monte sur les planches... de ski

Comme prévu, l'ACE-JA a participé au SKILEX INTERNATIONAL 2006 à Val d'Isère du 19 au 25 mars dernier.

Le programme était chargé, alternant les formations et les activités sportives.

Au titre des conférences, les participants ont pu aborder les thèmes de l'environnement en montagne, l'exercice de la profession dans un pays étranger, la contrefaçon en Europe, le management de la qualité et son application aux Cabinets d'Avocats entre autres.

Les activités sportives n'étaient pas en reste, la station de Val d'Isère justifiant pleinement sa réputation de « spot » dédié aux skieurs chevronnés.

4. 4 - Une nouvelle rubrique dans la revue : NTIC, par Nicolas HERZOG, cabinet ALTERMAN-DEPOIX-ROBAIN. Notamment en charge de la Chronique de Droit de l'informatique de la revue de jurisprudence commerciale aux côtés de Henri ALTERMAN.



Legitravel
www.legitravel.com

Le site de voyages dédié aux professionnels du Droit et de l'Expertise

Adhésion gratuite

Legitravel Pro



Pour vos déplacements professionnels
Plate-forme de réservation en ligne

Un service adapté à votre métier
Une offre complète à des tarifs préférentiels

Legitravel Tour



Vous rêvez d'ailleurs, laissez-vous guider et profitez des avantages qui vous sont réservés.

Afin de redonner du baume au cœur aux « sportifs du dimanche », la semaine a été agrémentée de diverses dégustations de vins et fromages locaux, pour se terminer le vendredi soir par une soirée de gala riche en remises de récompenses.

Les équipes Marseillaise et Toulousaine ont ébloué la piste de danse par leurs pas de rock endiablés, très motivées qu'elles étaient par le champagne généreusement distribué au préalable.

Cet évènement international fut aussi l'occasion de nouer des contacts avec des confrères issus de barreaux lointains, comme la Turquie ou encore le Canada, dans un contexte pour le moins convivial.

Rendez vous est donc pris l'année prochaine pour les skieurs conquérants de l'ACE.

A coup sur, l'ACE-JA renouvellera l'expérience !

Jean-Pascal COUTURIER
(ACE-JA Toulouse)
Delphine GALLIN
(ACE-JA Marseille)

Les ateliers auront lieu environ toutes les 3 semaines, et dureront 1/2 journée. Vous pouvez vous inscrire à la fréquence que vous souhaitez, selon les besoins que vous ressentez. Les dates des premières sessions prévues sont les suivantes :

A Paris

- Mercredi 3 mai de 14h à 17h
- Mercredi 24 mai de 14h à 17h
- Mercredi 14 juin de 14h à 17h
- Mercredi 12 juillet de 14h à 17h

A Marseille

- Jeudi 11 mai de 17h à 20h
- Jeudi 8 juin de 17h à 20h

Le tarif est de 100 €

HT par participant.

Renseignement et inscription : VB Consult -
Tél. : 01 46 24 63 99.

Valérie BISMUTH,
VB Consult



Notre champion Jean-Pascal Couturier.

Les congressistes ont pu se mesurer entre eux sur diverses épreuves : en ski de fond, cross country et relais, en snow board, slalom, et en ski alpin, slalom géant et slalom parallèle. Notre meilleur représentant, Jean-Pascal COUTURIER, Pyrénéen de vieille souche, a terminé 21^e au classement général du slalom géant et 2^e français, malgré un dossard 115 peu propice aux performances.

2 - Nouveau à l'ACE-JA Les ateliers « Développement du portefeuille-client »

L'ACE-JA, en partenariat avec VB Consult, lance les ateliers de travail. L'atelier regroupe 4 à 5 avocats qui souhaitent développer leurs clients.

Il consiste à travailler concrètement sur la démarche de développement et les problèmes rencontrés dans sa mise en œuvre, avec le support d'un groupe restreint et d'un coach spécialiste de l'accompagnement des avocats.

3 - Finalisation du partenariat ACE-JA et IDA de Paris II

Un engagement, des projets, le succès



L'IDA (Institut de Droit des Affaires) a été créé en 1945 au sein de la Faculté de Droit de Paris

par le Doyen Hamel à une époque où il paraissait utiliser de jeter un pont entre l'Université et les praticiens. Aujourd'hui établi au sein de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), l'IDA est dirigé par le Professeur Michel



Germain qui s'efforce de cultiver le caractère peu commun d'une telle formation. La principale caractéristique de l'IDA est son corps d'enseignants, composé exclusivement de professionnels. Par ailleurs, de par son ancienneté (60 ans), l'Institut dispose d'un réseau d'anciens étudiants très étendu, notamment dans les domaines du droit et de la gestion, qui s'est bâti au fil des promotions. Un certain nombre de membres de l'ACE sont d'ailleurs d'anciens élèves de l'IDA. Le partenariat favorisé par Madame Bénédicte BURY et Monsieur le Professeur GERMAIN apparaissait ainsi particulièrement légitime.

Ainsi après la naissance de l'association des élèves et diplômés de l'IDA, qui a pour rôle de rassembler tous ces professionnels d'une part, et d'animer et de promouvoir le diplôme, d'autre part le partenariat avec l'ACE-JA en a été une des prolongations naturelles.



Jean-Pascal Couturier, Delphine Gallin et une amie.

I. L'IDA : un enseignement professionnel, dispensé par des professionnels

« Pratiquez le droit des affaires » ! Tel est le principe. L'IDA dispense des enseignements allant de la fiscalité à la comptabilité, en passant évidemment par le droit des affaires. L'admission à l'Institut est ouverte à tous les étudiants en droit, en gestion (à partir de la licence 2 - selon le schéma LMD), ou encore de grandes écoles, qui souhaitent apporter une formation complémentaire à leur cursus classique. Peuvent aussi être admis, les professionnels désireux d'approfondir leurs connaissances en droit des affaires. L'admission s'effectue par dossier, lettre de motivation et entretien. Le diplôme se déroule sur deux années universitaires. Les cours ont lieu principalement le soir entre 19 et 21 heures et sont dispensés par des avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes, fonctionnaires de l'administration fiscale, juristes d'entreprises... La première année est consacrée à la fiscalité des particuliers et à la technique comptable tout au long de l'année. Le Droit Pénal des Affaires et la TVA s'alternent toutes les semaines sur la même période. Enfin, un enseignement sur les relations sociales est dispensé au second semestre.

La seconde année est, quant à elle, consacrée à la fiscalité des entreprises et à la fiscalité internationale. La comptabilité des sociétés succède à la technique comptable et est enseignée toute l'année, au même titre que le cours de négociation de contrats. Un cours de pratique des sociétés est dispensé au second semestre. Un projet de filière séduisant particulièrement l'ACE-JA parce que s'intégrant parfaitement dans la philosophie de ce qu'elle développe depuis quatre ans, comme en témoigne notamment la célébration du bicentenaire à laquelle à sa façon, elle avait choisi de procéder par la coorganisation en 2004 d'un colloque sur « l'analyse économique du droit : outil de comparaison, facteur d'harmonisation mais enco-

Un projet d'une filière :



Souhaitant faire évoluer l'IDA, le Professeur Germain a pour projet d'ouvrir une nouvelle filière plus axée sur la gestion et le management. Se démarquant ainsi du parcours classique juridique d'origine, le cursus « gestion » serait composé de nouvelles matières en rapport avec le management, mais donnerait à la sortie le même diplôme. L'Institut s'ouvrira-t-il une deuxième porte à la rentrée 2006 ?

La délégation IDA/ACE-JA :



Créée à la rentrée 2005 avec Bénédicte Bury, Présidente ACE-JA, la délégation IDA/ACE est constituée de deux élèves de l'IDA (cette année : Savéria Laforce, Geoffroy Canivet - IDA 2), chargés de représenter l'Institut lors d'événements auxquels l'ACE-JA prend part. Ils ont pour rôle d'informer l'association sur les actions de l'ACE, et de proposer aux élèves d'assister aux formations et aux événements organisés par l'ACE, auxquels l'IDA est invité.

re l'ensemble des formations organisées pour développer le réflexe entreprise d'avocat. Tout au long de son parcours, l'étudiant de l'IDA peut, grâce à son partenariat avec l'ACE, suivre les cours de management dispensés aux membres de l'ACE-JA. De plus, une telle entente permet aux étudiants d'être conviés aux différentes manifestations organisées par les Avocats-Conseils-d'entreprises, qui soutiennent par ailleurs l'Association des élèves et diplômés de l'IDA.

II. L'Association des élèves et diplômés : rassembler, animer et promouvoir

Tels étaient les mots clés de la restructuration de la rentrée 2005. Le retour d'un ancien Président à la tête de l'association, la nomination d'un nouveau Secrétaire Générale et la

formation d'une équipe d'élèves motivés ont généré un nouveau souffle à cette véritable institution dans l'Institut.

L'Association des Elèves et Diplômés a pour rôle de rassembler les anciens élèves de l'IDA et d'assurer aux étudiants une certaine proximité avec ceux-là, désormais professionnels, ou même anciens professionnels ! Ainsi, les anciens et nouveaux peuvent se rencontrer, notamment dans le cadre d'événements organisés en partenariat avec l'ACE (séminaires de formation, cocktail de rentrée).

L'animation de l'Institut est une activité majeure de l'association. C'est elle qui gère les délégations-partenaires (comme celle de l'ACE-JA) et les relations IDA-entreprises (pour les stages), avec bien sûr l'aide du secrétariat et les services de l'Université. C'est également elle qui est chargée de l'édition de l'annuaire et de l'organisation des séminaires internes de formation ainsi que du colloque annuel. Sensible à l'initiative des élèves, elle s'efforce de les accompagner dans la création de nouveaux projets, tels qu'un junior cabinet, ou d'un soutien linguistique en anglais.

Nous nous réjouissons du partenariat instauré entre l'ACE et l'Institut de Droit des Affaires qui, à n'en pas douter, offrira des opportunités d'échange des plus constructives et a déjà goûté par trois fois à l'accueil chaleureux réservé par l'ACE-JA comme à son soutien déjà manifesté à l'occasion des premières démarches.

Nous nous réjouissons déjà des prochaines réunions de développement clientèle et coaching qui complètent notre formation très juridique à la réalité de relations économiques et humaines dans un monde où il appartient à chacun de trouver sa place particulière.



Geoffroy CANIVET,
Délégué IDA-ACE[®]
et



Frédéric JEANGIRARD,
avocat au
Barreau de Paris,
Secrétaire Général
de l'Association
des élèves et
diplômés de l'IDA,
ACE-JA Paris

4- Une nouvelle rubrique dans la revue : NTIC

Il n'est pas contestable que nous vivons dans une société de l'information, que l'informatique, l'Internet, les télécommunications jouent un rôle central dans notre société. L'avènement de ce qu'on appelle d'une manière générale les « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) » ont profondément changé la vie des citoyens, des entreprises, des Etats. Il appartient au Droit d'accompagner ces changements en fixant des règles régissant les nouveaux rapports nés de l'avènement des NTIC. Il nous appartient donc de les accompagner.

En vrac, dans l'actualité récente il peut être relevé :

- Une réponse ministérielle à la question écrite n° 21457 publiée dans le JO Sénat du 2 février 2006, fait le point sur les règles qu'il convient de respecter en matière de commerce électronique entre particuliers.
- L'adoption le 21 mars 2006 par l'Assemblée Nationale du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, qui a notamment pour objet d'adapter le régime de la propriété littéraire et artistique à l'usage du Peer to Peer, qui fait depuis quelques années l'objet d'un véritable débat de société.
- Un arrêt du 14 mars 2006, par lequel la Cour de cassation définit la notion de collecte déloyale en confirmant la condamnation d'un gérant de SARL ayant procédé à l'envoi en masse de emails non sollicités (SPAM).
- Deux arrêts du 16 mars 2006 viennent préciser l'obligation d'information des entreprises proposant des contrats de services de communications électroniques
- Publication le 24 mars 2006 du décret relatif à la conservation des données des communications électroniques.

Une telle rubrique est susceptible d'intéresser grand nombre d'entre nous et nous remercions notre confrère Nicolas HERZOG⁵, membre ACE-JA Paris, cabinet ALTERMAN-DEPOIX-ROBAIN, d'avoir accepté de nous faire profiter un peu de son expérience en ce domaine par la prise en charge de cette nouvelle rubrique dès la prochaine revue.



Bénédicte BURY,
Président ACE-JA

5. Cabinet ALTERMAN-DEPOIX-ROBAIN, notamment en charge de la Chronique de Droit de l'informatique de la revue de jurisprudence commerciale aux côtés de Henri ALTERMAN.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

coface SERVICES

JuriPro
L'information juridique

OPTIMISER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE FACE À LA COMPLEXITÉ DU DROIT

Pour le juriste, sur lequel repose en grande partie la sécurité des activités de l'entreprise, pour le conseil, entre les mains duquel sont remis des éléments importants de sa progression, voire de sa survie, s'assurer de la qualité et de l'intégrité de ses sources d'information est essentiel.

Pour l'entreprise, la certitude que ses juristes et avocats ont à leur service les outils pour être le plus au fait possible des évolutions de l'environnement juridique est une assurance supplémentaire de pouvoir optimiser le niveau de sa sécurité juridique face à la complexité du droit, soulignée par les plus hautes juridictions françaises.

C'est pour répondre aux besoins de tels professionnels que Coface Services – opérateur de référence de l'information économique et juridique, issu de la fusion au 1^{er} janvier 2006 de Coface ORT et Coface Scrl – propose JuriPro (www.juripro.com).

JuriPro offre sur internet un accès ergonomique aux sources du Droit français et européen, enrichi de liens experts sur la législation, de possibilités de recherches multi-sources, de mise en place de veilles thématiques ou par références, assorti de bases éditoriales grâce aux éditeurs partenaires.

LE PARTENAIRE DES JURISTES

L'utilisateur abonné navigue facilement au sein du vaste service mis à sa disposition et peut rapidement reconstituer tel texte ancien, passer d'une recherche générale sur de nombreuses sources à une interrogation précise sur une source spécifique, utiliser les liens inter-sources entre la législation, la jurisprudence, l'actualité.

Constamment en alerte sur les sujets qui l'intéressent, il constitue ses propres veilles thématiques, surveille les évolutions de l'environnement des textes qu'il choisit.

Un doute sur la meilleure façon de positionner sa stratégie JuriPro ?

Le service Assistance JuriPro – non sous-traité et non surtaxé – est à sa disposition pour le guider par téléphone, voire le former s'il le souhaite.

C'est de cette conception – au service des utilisateurs – qu'est né le slogan de JuriPro : le **partenaire** des juristes. Des juristes mais aussi de tous ceux qu'ils servent, aident, accompagnent, conseillent, protègent.

À VOS CÔTÉS

Contribuer à leur sécurité juridique, c'est une des manières de faciliter les échanges entre les entreprises, entre elles et avec les différents intervenants rencontrés dans leurs activités et leur environnement.

Avec ses partenaires dans la diffusion de l'actualité juridique, des encyclopédies et guides en ligne, des bases de connaissances bibliographiques et du « e-learning » (formation sur internet), JuriPro vous propose un ensemble complet de services, à vos

côtés pour vous aider au quotidien.

Profitez d'une présentation gratuite, chez vous, chez Coface Services ou par téléphone : contactez JuriPro : au 01 47 52 42 24 ou par fax au 01 47 52 42 40, par courriel : contact@juripro.com ou sur le site www.juripro.com

Un accueil particulièrement favorable sera, bien entendu, réservé aux adhérents de l'ACE.